

BULLETIN D'ADHÉSION MEMBRE ACTIF

ADMISSION

RENOUVELLEMENT

ASSOCIATION

COLLECTIF

Dénomination :

Adresse :

Activité :

Site internet :

Nom du représentant légal :

Fonction :

E-mail :

Tél. :

MONTANT DES COTISATIONS (Les cotisations sont pour l'année civile) : 50,00 €

Chèque libellé à l'ordre de «Maison de l'Environnement». Un justificatif comptable vous sera renvoyé par retour du courrier.

Fait à

Le

Signature du représentant

ATTESTATION

Je déclare avoir pris connaissance du projet associatif de la Maison de l'Environnement et certifie que les renseignements transmis sont exacts. J'autorise la Maison de l'Environnement à communiquer au public le nom de l'association, son objet et les actions qu'elle propose.

Pour l'association

Signature du Président

(Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »)

La loi du 6 janvier 1978, relative à l'informatique et aux libertés (CNIL), garantit un droit d'accès et de rectification aux données de cette demande d'adhésion.

CONSTITUTION DU PRÉSENT DOSSIER D'ADHÉSION

POUR LES ASSOCIATIONS QUI FONT LEUR DEMANDE DE READHESION, LISTE DES PIÈCES À JOINDRE :

- Le bulletin d'adhésion ;
- L'attestation d'assurance responsabilité civile en cours ;
- Toute modification intervenue sur vos statuts ou sur la composition de votre bureau ;
- L'attestation signée.

POUR LES ASSOCIATIONS QUI FONT LEUR PREMIERE DEMANDE D'ADHESION, LISTE DES PIÈCES À JOINDRE :

- Le bulletin d'adhésion ;
- L'attestation d'assurance responsabilité civile en cours ;
- La copie des statuts signés par le représentant légal ;
- La copie du récépissé de déclaration en Préfecture ; (création + éventuelles modifications) ;
- La copie de la parution au Journal Officiel ; (création + éventuelles modifications) ;
- La liste des membres du bureau et leurs coordonnées ;
- L'attestation signée.

POUR LES ASSOCIATIONS QUI SOUHAITENT FIXER LEUR SIÈGE SOCIAL A LA MAISON DE L'ENVIRONNEMENT, DÉPOSER AU PRÉALABLE UNE DEMANDE AU PRESIDENT DE LA MAISON DE L'ENVIRONNEMENT

Après acceptation de la fixation de votre siège sociale à la Maison de l'Environnement par le conseil d'administration et après règlement de votre adhésion, une attestation de domiciliation vous sera délivrée.

Dossier d'adhésion à retourner par courrier à :

Maison de l'Environnement
106, avenue du casino
59240 Dunkerque